

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 avril 2025 à 19 h à la mairie d'arrondissement située au 13 665, boulevard de Pierrefonds

Minutes of the regular sitting of the Borough Council held on Monday April 7, 2025 at 7 p.m. at the Borough Hall located at 13 665, boulevard de Pierrefonds

conformément à la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19, L.R.Q. 1977), à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis et les conseillères Catherine Clément-Talbot et Louise Leroux, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Les conseillers Benoit Langevin et Chahi (Sharkie) Tarakjian sont absents.

Le directeur d'arrondissement, monsieur Dominique Jacob, et le secrétaire d'arrondissement, M^e Jean-François Gauthier, sont présents.

in conformity with the Cities and Towns Act (Chapter C-19, R.L.Q. 1977), at which were present:

Mayor of the Borough Dimitrios (Jim) Beis and Councillors Catherine Clément-Talbot and Louise Leroux, all forming a quorum under the chairmanship of the Mayor of the Borough, Dimitrios (Jim) Beis.

Councillors Benoit Langevin and Chahi (Sharkie) Tarakjian are absent.

The director of the Borough, Mr. Dominique Jacob, and the secretary of the Borough, M^e Jean-François Gauthier, are present.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise stated in the present minutes, the Mayor of the Borough always avails himself of his privilege of not voting as provided for in Section 328 of the *Act respecting Towns and Municipalities* (L.R.Q., Chapter C-19).

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

Opening of the sitting

The Mayor of the Borough declared the sitting open at 7 p.m.

Rapport du Service de police de la Ville de Montréal

Le représentant du SPVM est présent.

Ville de Montréal Police Service Report

The official of the SPVM is present.

Présentation du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Montréal

Le représentant du SIM n'est pas présent.

Presentation of Ville de Montréal Service de Sécurité Incendie

The representative of the SIM is not present.

Revue des activités

Le maire d'arrondissement fait la revue des faits saillants des activités de l'arrondissement depuis la dernière séance.

Activities review

The Mayor of the Borough highlighted the Borough's activities since the last meeting.

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 51.

Au cours de cette période, les questions posées par les personnes suivantes ont été traitées :

- Mme Kasaya Agager
Les gens n'ont pas assez de places de stationnement lorsqu'ils viennent à des événements au Carrefour des aînés parce que l'arrondissement y stationne ses propres véhicules. Il faut que cette situation soit réglée.
- Puis-je avoir plus d'éclaircissements sur le règlement concernant le permis d'occupation du domaine public pour un entrepreneur quand celui-ci effectue des travaux chez les citoyens ? Ces permis s'additionnent et coûtent très cher.

- Mme Carol Lavoie
Concernant les fossés situés sur la rue de Savoie, souligne que des citoyens ont rempli leur fossé devant leur maison et que cette situation risque de causer des inondations dans ce secteur.
- Les numéros de téléphone que j'ai reçus pour mes conseillers ne sont plus en service. Puis-je avoir les bons numéros ? J'ai reçu les cartes à la réception de la mairie d'arrondissement.

- M. Charlie Migliara
Où en est le règlement de zonage concernant le PPU ?

- Mme Martha Bond
En ce qui concerne le procès-verbal de la consultation publique pour le règlement CA29 0040-68, deux questions n'ont pas reçu de réponse.
1- Ce changement fera-t-il en sorte que le loyer que je paie pour mon salon de coiffure augmentera ?
2- Est-ce que l'usage communautaire dans un changement d'usage a l'obligation d'inclure des logements ?
- J'aimerais avoir des précisions sur le réaménagement de la salle du conseil d'arrondissement.

Public Question Period

The public question period started at 7:51 p.m.

During that time, the questions asked by the following persons have been addressed:

- Mrs. Kasaya Agager
People don't have enough parking spaces when they come to events at Carrefour des aînés because the Borough parks its own vehicles there. This situation needs to be resolved.
- Can I have more clarification on the by-law concerning the permit to occupy the public domain for a contractor when he carries out work on a citizen's property? These permits add up and are very expensive.

- Mrs. Carol Lavoie
Concerning the ditches on rue de Savoie, points out that some citizens have filled in their ditch in front of their home and that this situation is likely to cause flooding in the area.
- The phone numbers I have received for my councilors are not in service anymore. Can I have the good numbers? I got the cards from the reception at the Borough Hall.

- Mr. Charlie Migliara
Where are we with the zoning by-law about the PPU?

- Mrs. Martha Bond
Regarding the minutes from the public consultation for by-law CA29 0040-68, there are two questions that were not answered.
1- Will this change mean that the rent I pay for my hair salon will increase?
2- Does the community use in a change of use have to include dwellings?

- I would like some details about the redevelopment of the Borough council room.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0080

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

DE prolonger la période de questions de 15 minutes conformément à l'article 53 du règlement CA29 0046 sur la tenue, la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.03

Questions de
Sujet

- Mme Debbie Johnson
En ce qui concerne les bornes d'incendie, pourquoi ne sont-elles pas dégagées de la neige en hiver ?
- M. Mario Sionne
Concernant les inondations, est-ce que certains travaux sont déjà faits près du chemin de la Rive-Boisée ? Quels sont les travaux effectués ? Comme citoyens, qu'est-ce qu'on peut faire pour se préparer, car nous avons déjà été inondés ?

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0081

SUSPENSION ET PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

DE suspendre la période de questions et de la prolonger de trente minutes après qu'il ait été disposé de l'ordre du jour de la séance conformément à l'article 53 du règlement CA29 0046 sur la tenue, la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.04

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0080

QUESTION PERIOD EXTENSION

It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

TO extend the question period by fifteen minutes in conformity with Article 53 of by-law CA29 0046 governing the holding, the assembly proceedings and rules for the conduct of council meetings of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

UNANIMOUSLY ADOPTED

Questions by
Subject

- Mrs. Debbie Johnson
As far as hydrants are concerned, why aren't they cleared of snow in winter?
- Mr. Mario Sionne
Concerning flooding, has any work already been done near chemin de la Rive-Boisée? What kind of work has been done? As citizens, what can we do to prepare ourselves, since we've already been flooded?

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0081

QUESTION PERIOD SUSPENSION AND EXTENSION

It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

TO suspend the question period and extend it by thirty minutes after it has been disposed of the sitting agenda in conformity with Article 53 of by-law CA29 0046 governing the holding, the assembly proceedings and rules for the conduct of council meetings of the Borough of Pierrefonds-Roxboro,

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 7 avril 2025 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.05

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0083

PROCÈS-VERBAL

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2025 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.06

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0082

APPROVAL OF THE AGENDA

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of April 7, 2025, be adopted as submitted.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0083

MINUTES

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the minutes of the regular sitting of the council held on March 3, 2025, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0084

CONTRAT NUMÉRO ST-25-01

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour le réaménagement de l'entrée de la mairie d'arrondissement et de la salle du conseil dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mars 2025 et se lisent comme suit :

Soumissionnaires/Tenderers
F.A.S.R.S Progest Construction
Deroc Construction inc.
Naxo Construction
Construction Di Paolo inc.
XO Construction inc
Renovacoeur Rénovation inc.
2633-2312 Québec inc. (Arthier)

Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense totale de 688 775,56 \$, à savoir un montant de 626 159,60 \$, taxes incluses, pour le contrat, 62 615,96 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour le réaménagement de l'entrée de la mairie d'arrondissement et de la salle du conseil dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **F.A.S.R.S Progest Construction** le contrat numéro ST-25-01, au montant de sa soumission, soit un maximum de 626 159,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMÉRO CA25 29 0084

CONTRACT NUMBER ST-25-01

WHEREAS public tenders were requested for the redevelopment of the Borough Hall entrance and the council room in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

WHEREAS tenders were received and opened on March 6, 2025 and read as follows:

Prix soumis/Price Quoted
626 159,60 \$
706 331,67 \$
835 868,25 \$
Non-conforme / non compliant
Non-conforme / non compliant
Non-conforme / non compliant
Non-conforme / non compliant

It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

TO authorize a total expense of \$688,775.56, namely \$626,159.60, including all applicable taxes, for the contract, \$62,615.96 including all applicable taxes, for contingencies, for the redevelopment of the Borough Hall entrance and the council room in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

TO grant contract number ST-25-01 to the lowest compliant tender, **F.A.S.R.S Progest Construction** in the amount of \$626,159.60, including all applicable taxes, in accordance with the tender documents prepared for this contract;

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0085

CONTRAT NUMÉRO ST-25-03

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mars 2025 et se lisent comme suit :

Soumissionnaires/Tenderers

Cojalac inc.
Ramcor Construction inc.
Roxboro Construction inc.
Montréal Scellant inc.
Uniroc Construction inc.

Il est proposé par
le conseiller
appuyé par
le conseiller

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense totale de 996 454,88 \$, à savoir un montant de 816 766,30 \$, taxes incluses, pour le contrat, 122 514,94 \$, taxes incluses, pour les contingences et 57 173,64 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Cojalac inc.** le contrat numéro ST-25-03, au montant de sa soumission, soit un maximum de 816 766,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

QUE cette dépense soit financée à 73 % par le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant total de 727 412,07 \$, taxes incluses, à 10.54 % par le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025 de l'arrondissement, pour un montant total de 105 011,67 \$, taxes incluses, et à 16.46 % par le surplus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 164 031,15 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0085

CONTRACT NUMBER ST-25-03

WHEREAS public tenders were requested for sidewalk and concrete curb repairs on various streets in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

WHEREAS tenders were received and opened on March 18, 2025 and read as follows:

Prix soumis/Price Quoted

816 766,30 \$
860 720,10 \$
906 597,27 \$
1 020 052,45 \$
1 021 510,22 \$

It was moved by
Councillor
seconded by
Councillor

AND RESOLVED

TO authorize a total expense of \$996,454.88, namely \$816,766.30, including all applicable taxes, for the contract, \$122,514.94 including all applicable taxes, for contingencies, \$57,173.64, including all applicable taxes, for incidental costs, for sidewalk and concrete curb repairs on various streets in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

TO grant contract number ST-25-03 to the lowest compliant tender, **Cojalac inc.** in the amount of \$816,766.30, including all applicable taxes, in accordance with the tender documents prepared for this contract;

THAT this expenditure be financed 73% by the Ten-Year Programme of Capital Expenditures 2025-2034 of the Service des infrastructures du réseau routier's (SIRR), for a total amount of \$727,412.07, taxes included, 10.54% by the Borough's Ten-Year Programme of Capital Expenditures 2025, for a total amount of \$105,011.67, taxes included, and 16.46% by the Borough of Pierrefonds-Roxboro's surplus, for a total amount of \$164,031.15, taxes included;

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0086

SUBVENTION AVEC CONVENTION –
PISCINE THORNDALE INC.

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement accorde une subvention avec convention à l'organisme à but non lucratif qui administre les piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit Piscine Thorndale inc. pour un montant de 41 000 \$, taxes incluses, payable à même le budget de fonctionnement 2025, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs;

QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer la convention avec l'organisme au nom de l'arrondissement;

QUE cette subvention soit imputée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.03 1257924001

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0086

SUBSIDY WITH AGREEMENT –
PISCINE THORNDALE INC.

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council grant a subsidy with agreement to the non-profit organization who manages neighbourhood pools on the Borough of Pierrefonds-Roxboro territory, Piscine Thorndale inc. for an amount of \$41,000, taxes included, paid from the 2025 operating budget, in order to cover the fixed administrative fees, maintenance and minor work costs;

THAT Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations, be authorized to sign the agreement with the organization on behalf of the Borough;

THAT this subsidy be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0087

ACHAT DE BILLETS
EVENEMENT-BENEFICE GALA
HOLLYWOOD GLAM DE L'ORGANISME
WIBCA (ASSOCIATION DE LA
COMMUNAUTÉ NOIRE DE L'OUEST DE
L'ÎLE)

Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement ratifie l'autorisation de l'achat de quatre (4) billets au coût total de 1 200 \$ (300 \$ par billet) pour l'événement-bénéfice Gala Hollywood Glam de l'organisme WIBCA (Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île) qui s'est tenu le samedi 5 avril 2025 au 2 525, rue des Nations à Saint-Laurent et de la participation du maire de l'arrondissement, monsieur Dimitrios (Jim) Beis, de mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville – district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – district du Bois-de-Liesse et monsieur Benoît Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse, à cet événement.

QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0087

TICKET PURCHASES
ORGANIZATION WIBCA (WEST ISLAND
BLACK COMMUNITY ASSOCIATION)
GALA HOLLYWOOD GLAM BENEFIT
EVENT

20.04
1252
1550
10

It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the Borough Council ratify the authorization of the purchase of four (4) tickets at a total cost of \$1,200 (\$300 per ticket) for the organization WIBCA (West Island Black Community Association) Gala Hollywood Glam benefit event held on Saturday, April 5, 2025, at 2 525, rue des Nations, Saint-Laurent, and the participation of the Mayor of the Borough, Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse District and Mr. Benoît Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District, to this event.

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0088

SOIRÉE-BÉNÉFICE ANNUELLE
SALLE PAULINE-JULIEN

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de six (6) billets « Or » au coût total de 1 200 \$, pour le spectacle-bénéfice annuel de la Salle Pauline-Julien qui aura lieu le mercredi 16 avril 2025 et la participation du maire de l'arrondissement monsieur Dimitrios (Jim) Beis, madame Mariam Laagad, attachée politique, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville – district du Cap-Saint-Jacques, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – district du Bois-de-Liesse, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement – district du Cap-Saint-Jacques, à y assister;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.05 1252155011

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0089

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DE LA FUITE D'EAU SUR LA CONDUITE PRIMAIRE À L'INTERSECTION DE LA RUE RICHMOND ET DU BOULEVARD DE PIERREFONDS – AFFECTATION DU SURPLUS

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE soit autorisée une dépense totale de 104 133,72 \$, taxes incluses pour les services effectués par la compagnie Roxboro Excavation inc. pour la réparation de la fuite d'eau sur la conduite primaire à l'intersection de la rue Richmond et du boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 24 au 28 janvier 2025;

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0088

ANNUAL BENEFIT EVENING
SALLE PAULINE-JULIEN

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the Borough council authorize the purchase of six (6) “Gold” tickets at a total cost of \$1,200, for the annual benefit evening at Salle Pauline-Julien to be held on Wednesday, April 16, 2025, and the participation of the Mayor of the Borough, Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mrs. Mariam Laagad, political attaché, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques district, Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse district, Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse district and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor – Cap-Saint-Jacques District, to attend this event;

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0089

AUTHORIZATION OF AN EXPENSE TO REPAIR THE WATER LEAK ON THE WATER MAIN AT THE INTERSECTION OF RUE RICHMOND AND BOULEVARD DE PIERREFONDS - APPROPRIATION OF SURPLUS

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT a total expense of \$104,133.72, including all applicable taxes, be authorized for services rendered by Roxboro Excavation inc. to repair the water leak on the water main at the intersection of rue Richmond and boulevard de Pierrefonds in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the period of January 24 to 28, 2025;

QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.06 1259916003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0090

ASSISES 2025 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

D'autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, et monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse, à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 14 au 16 mai 2025 au Centre des congrès de Québec, et approuver pour ce faire une dépense maximale de 4 000 \$, taxes incluses (2 000 \$ par participant, taxes incluses);

QUE cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel à même le budget de fonctionnement 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.01 1252155008

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0091

CONGRÈS ANNUEL ET SALON PROFESSIONNEL 2025 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0090

THE 2025 CONFERENCE OF THE UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

TO authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, and Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District, to attend the conference of the Union des municipalités du Québec (UMQ) to be held from June 14 to 16, 2025, at Centre des congrès de Québec, and approve an expense not exceeding \$4,000, including all applicable taxes (\$2,000 per participant, including all applicable taxes);

THAT this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making summary from the 2025 operating budget.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0091

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES' ANNUAL CONFERENCE AND TRADE SHOW 2025

It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

D'autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement – district du Cap-Saint-Jacques, à assister au Congrès annuel et au salon professionnel 2025 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 29 mai au 1^{er} juin 2025 à Ottawa, en Ontario, et approuver pour ce faire une dépense pour un montant maximal de 13 500 \$, taxes incluses (4 500 \$ par participant, taxes incluses);

QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel à même le budget de fonctionnement 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.02 1252155007

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0092

REDDITION DES COMPTES DES
DEMANDES DE PAIEMENT ET
ENGAGEMENTS

Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 933 879,54 \$ couvrant la période du 25 janvier au 21 février 2025 ainsi que la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 au montant de 10 298,04 \$, soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.03 1258388003

TO authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District, and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor – Cap-Saint-Jacques District, to attend the Federation of Canadian Municipalities' (FCM) Annual Conference and Trade Show 2025 from May 29 to June 1, 2025, in Ottawa, Ontario, and therefore approve an expense of up to \$13,500, including taxes (\$4,500 per participant, including taxes);

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary from the 2025 operating budget.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0092

ACCOUNTABILITY REPORT ON REQUESTS
FOR PAYMENT AND LIABILITIES

It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

THAT the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$933,879.54 covering the period from January 25 to February 21, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards for the period from January 1 to 31, 2025, in the amount of \$10,298.04, be approved as submitted to Borough Council members.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0093

DÉROGATION MINEURE –
ÉTUDE N°3003412738
16 740, BOULEVARD DE PIERREFONDS
LOT 1 070 532

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 5 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE certaines normes prescrites au règlement de zonage créent un préjudice sérieux au requérant puisqu'il lui est impossible de reconstruire le bâtiment multifamilial incendié en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne crée pas de préjudice sérieux au voisinage puisque le bâtiment incendié fait partie d'un ensemble architectural incluant huit autres bâtiments du même type et gabarit dans la zone H2-3-176;

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement approuve la demande de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 visant à permettre pour l'habitation multifamiliale isolée située sur le lot 1 070 532 :

- Une allée d'accès d'une largeur de 1,8 m au lieu d'un minimum de 4,5 m, tel que requis à l'article 192 du règlement de zonage CA29 0040;
- Que l'allée d'accès soit située à 1 m au lieu de 1,2 m du mur du bâtiment, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040;
- Que l'allée d'accès soit située sur deux lots (1 070 532 et 1 070 533) au lieu du même terrain que l'espace de stationnement qu'elle dessert, tel que requis à l'article 184 du règlement de zonage CA29 0040, selon la modalité suivante :
- Une servitude réelle doit être publiée concernant l'usage en commun de l'allée d'accès entre les lots 1 070 532 et 1 070 533.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.01 1255300001

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0093

MINOR EXEMPTION –
PROJECT N°3003412738
16 740, BOULEVARD DE PIERREFONDS
LOT 1 070 532

WHEREAS the recommendation from the Urban Planning Advisory Committee at its meeting held on March 5, 2025;

CONSIDERING THAT certain standards prescribed in the zoning by-law create a serious prejudice to the applicant since it is impossible for him to rebuild the burned multi-family building in 2021;

CONSIDERING THAT this request will not seriously harm the neighbourhood since the burned building is part of an architectural ensemble including eight other buildings of the same type and size in zone H2-3-176;

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council approve this request for minor exemption to zoning by-law CA29 0040 in order to allow for the detached multi-family dwelling located on lot 1 070 532:

- An access aisle with a width of 1.8 m instead of a minimum of 4.5 m, as required under section 192 of the Zoning By-law CA29 0040;
- That the access aisle be located 1 m instead of 1.2 m from the building wall, as required under section 184 of the Zoning By-law CA29 0040;
- That the access aisle be located on two lots (1 070 532 and 1 070 533) instead of on the same lot as the parking space it serves, as required in section 184 of Zoning By-law CA29 0040, as follows:
- A real servitude is to be published concerning the common use of the access lane between lots 1 070 532 and 1 070 533.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0094

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
CA29 0040-68

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 3 février 2025 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA25 29 0048;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 3 février 2025 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA25 29 0049;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 février 2025;

ATTENDU QUE le second projet de règlement contient une modification par rapport au premier projet de règlement quant à l'enlèvement du point 6 sur le changement d'usage ou la transformation d'un bâtiment existant occupé par les usages 6711 « Administration publique fédérale » et 4711 « Centre d'appels téléphoniques » de l'article 2;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE soit adopté, tel que soumis, le second projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.02 1255453001

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0094

SECOND DRAFT BY-LAW CA29 0040-68

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given at the February 3, 2025, Borough Council sitting by resolution number CA25 29 0048;

WHEREAS the first draft by-law has been adopted at the February 3, 2025, Borough Council sitting by resolution number CA25 29 0049;

WHEREAS a public consultation meeting was held on February 19, 2025;

WHEREAS the second draft by-law contains a modification to the first draft by-law concerning the removal of item 6 on the change of use or conversion of an existing building occupied by the uses 6711 "Federal Public Administration" and 4711 "Telephone Call Centre" from Article 2;

WHEREAS this by-law contains provisions to pursue a referendum approval procedure;

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT be adopted, as submitted, the second draft by-law CA29 0040-68 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add a multi-family dwelling (h3) use in zone C-7-424-1 with the specific standards and provisions applicable thereto.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0095

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0001-15 –
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Leroux de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels;

Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.03 1256967003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0096

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0145-2

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Leroux de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0145-2 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 afin de modifier les montants et de remplacer l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie »;

Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.04 1256967004

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0095

NOTICE OF MOTION AND FILING OF
DRAFT BY-LAW NUMBER CA29 0001-15 –
DELEGATION OF POWERS

Notice of motion is given by Councillor Louise Leroux of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0001-15 amending by-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to modify the article 17 regarding the awarding of a contract for professional services;

The draft by-law is filed with the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0096

NOTICE OF MOTION AND FILING OF
DRAFT BY-LAW NUMBER CA29 0145-1

Notice of motion is given by Councillor Louise Leroux of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0145-2 amending by-law CA29 0145 on the price determination for various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2025 in order to modify the amounts and replace article 12 of chapter 5 entitled “Engineering”;

The draft by-law is filed with the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0097

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE
RÉSOLUTION – LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE
D'HABITATION

ATTENDU l'article 93 de la Loi modifiant
diverses dispositions législatives en matière
d'habitation (L.Q. 2024, c. 2);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable
et unanime du comité consultatif d'urbanisme
de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro lors
de la séance tenue le 5 février 2025 à 17 h 30;

**Il est proposé par
le conseiller Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement adopte, en
vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses
dispositions législatives en matière d'habitation
(L.Q. 2024, chapitre 2), un projet de résolution
visant à autoriser la construction d'un bâtiment
résidentiel multifamilial (H3) de six (6) étages
dans la zone C-6-371 sur le lot 1 171 290 du
cadastre du Québec selon les autorisations et
exigences suivantes :

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au
territoire formé par le lot 1 171 290 du cadastre
du Québec, tel qu'il est illustré à l'annexe A de
la présente résolution.

**SECTION II
AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme
applicable au territoire décrit à l'article 1, soit le
règlement de zonage numéro CA29 0040, la
construction d'un (1) bâtiment résidentiel situé
sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec
peut être autorisé en dérogeant à certaines
dispositions du règlement de zonage.

Toute autre disposition réglementaire non
incompatible avec celles prévues du présent
projet de résolution continue de s'appliquer.

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0097

REQUEST FOR APPROVAL OF A
RESOLUTION – ACT TO AMEND VARIOUS
LEGISLATIVE PROVISIONS WITH
RESPECT TO HOUSING

WHEREAS section 93 of the Act to amend
various legislative provisions regarding
housing (L.Q. 2024, c. 2);

CONSIDERING the unanimous favourable
recommendation of the Urban Planning
Advisory Committee of the Borough of
Pierrefonds-Roxboro at its meeting held on
February 5, 2025, at 5:30 p.m;

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council adopt, in
accordance with section 93 of An Act to
amend various legislative provisions with
respect to housing (L.Q. 2024, chapter 2), a
draft resolution for the purpose of authorizing
the construction of a six-storey (6) multi-
family residential building (H3) in zone C-6-
371 on lot 1 171 290 of the Quebec
cadastre, subject to the following
authorizations and requirements:

**SECTION I
AREA OF APPLICATION**

1. The present resolution applies to the
territory formed by lot 1 171 290 of the
cadastre of Quebec, as illustrated in
Appendix A of the present resolution.

**SECTION II
AUTHORIZATION**

2. Notwithstanding the urban planning
regulations applicable to the territory
described in Article 1, namely zoning by-law
number CA29 0040, the construction of one
(1) residential building located on lot
1 171 290 of the Quebec cadastre may be
authorized by derogating from certain
provisions of the zoning by-law.

All other regulatory provisions not
incompatible with those set out in this draft
resolution continue to apply.

SECTION III **DÉROGATIONS AUTORISÉES**

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger aux usages prévus à la grille des spécifications de la zone C-6-371 incluse à l'annexe A du règlement de zonage numéro CA29 0040 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal ainsi qu'aux articles suivants du règlement de zonage, en respectant les conditions prévues à la présente résolution :

1. Article 57, usages autorisés et prohibés par zone; Grille des spécifications C-6-371: usage habitation multifamilial (h3)
2. Nombre d'étages : maximum 6 étages
3. Marge avant : minimum 7,5 mètres
4. Marge arrière : minimum 3 mètres
5. Marge latérale : minimum 3 mètres
6. Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.): maximum 2,8
7. Coefficient d'emprise au sol (C.E.S.): maximum 0,5
8. Article 138, saillies du bâtiment principal autorisés dans une cour pour un usage principal du groupe « Habitation (h), un balcon doit être à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de terrain : distance minimale d'un (1) mètre d'une ligne de terrain.
9. Article 184, un accès au terrain ou une allée d'accès doit être situé à plus de 1 m d'une ligne latérale. Cette bande de 1 m doit être gazonnée ou autrement aménagée à l'aide de végétaux : végétalisation non requise.
10. Article 262, tous les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « Habitation » doivent être recouverts à une proportion minimale de 80 % de maçonnerie: aucune proportion minimale.

SECTION IV **CONDITIONS DE RÉALISATION DU PROJET**

4. La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

Le bâtiment

5. L'implantation du bâtiment doit être conforme au plan projet d'implantation produit par l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe Grondin, joint en annexe A du présent projet de résolution.

6. L'architecture du bâtiment doit être conforme au plan d'architecture signé et scellé par Gilla Geiger, architecte, joint en annexe B du présent projet de résolution.

Le stationnement

7. L'aire de stationnement intérieure doit offrir une case par unité de logement, sans qu'aucune ne soit aménagée en tandem et qu'au moins 50% des cases soient pré-cablées

SECTION III **AUTHORIZED DEROGATIONS**

3. Notwithstanding the planning by-laws applicable to the territory described in article 1, it is permitted to derogate from the uses set out in the specifications chart for zone C-6-371 included in Appendix A of zoning by-law number CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, Ville de Montréal, as well as from the following articles of the zoning by-law, by respecting the conditions set out in the present resolution:

1. Article 57, authorized and prohibited uses by zone; specifications chart C 6 371: multi-family dwelling use (h3)
2. Number of floors: maximum 6 floors
3. Front setback: minimum 7.5 meters
4. Rear setback: minimum 3 meters
5. Side setback: minimum 3 meters
6. Building footprint to site (B.F.S.): maximum 2.8
7. Floor area ratio (F.A.R.): maximum 0.5
8. Article 138, main building projections authorized in a yard for a main use in the "Housing (h)" group, a balcony must be at least 2 meters from a lot line: minimum distance of one (1) meter from a lot line.
9. Article 184, a lot access or driveway must be located more than 1 m from a lateral line. This 1 m strip must be grassed or otherwise landscaped with plants: vegetation not required.
10. Article 262, all walls of the first storey, calculated over a height of 2.3 m above the foundation, of a building occupied by a "Residential" use must be covered with a minimum proportion of 80% masonry: no minimum proportion.

SECTION IV **PROJECT COMPLETION CONDITIONS**

4. The realization of the project is subject to compliance with the following conditions:

The building

5. The building layout must comply with the proposed layout plan produced by land surveyor Jean-Philippe Grondin, attached as Appendix A to this draft resolution.

6. The architecture of the building must conform to the architectural plan signed and sealed by Gilla Geiger, architect, attached as Appendix B to this draft resolution.

The parking lot

7. The indoor parking area must offer one space per dwelling unit, with no spaces arranged in tandem, and at least 50% of spaces must be pre-wired to allow for the

pour permettre l'installation de bornes de recharge électrique.

La gestion des matières résiduelles

8. À l'exception des jours de collecte, l'entreposage des matières résiduelles doit se faire dans des locaux conçus à ces fins, climatisés ou réfrigérés, situés à l'intérieur du bâtiment principal.

9. L'espace extérieur dédié au dépôt des matières résiduelles destinées à la collecte doit être aménagé conformément au plan joint en annexe B.

10. Le jour de la collecte, les bacs doivent être déposés à l'intérieur du périmètre dédié à cet effet en maintenant libre tout espace devant assurer la visibilité et l'accès à l'aire de stationnement intérieure.

L'aménagement paysager

11. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, un plan d'aménagement paysager signé par un architecte paysagiste doit être soumis et approuvé par la Direction – Développement du territoire et études techniques.

12. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.

**SECTION V
PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

13. La construction du bâtiment principal visé par la présente résolution n'est pas assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal, préalablement à la délivrance d'un permis de construction.

**SECTION VI
DÉLAI DE RÉALISATION**

14. Les travaux de construction visés par la présente résolution doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de ladite résolution.

15. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les douze mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.

16. En cas de non-respect du délai prévu à l'article 14, la présente résolution devient nulle et sans effet.

**SECTION VII
GARANTIE FINANCIÈRE**

installation of electric charging stations.

Residual materials management

8. With the exception of collection days, residual materials must be stored in air-conditioned or refrigerated premises designed for this purpose and located inside the main building.

9. The outdoor area for depositing residual materials for collection must be laid out in accordance with the plan in Appendix B.

10. On collection day, bins must be deposited within the designated perimeter, keeping all spaces clear to ensure visibility and access to the interior parking area.

Landscaping

11. Prior to the issuance of a building permit, a landscaping plan signed by a landscape architect must be submitted to and approved by the Direction – Territory development and technical studies

12. All plant elements included in the project must be maintained in a good state of viability and replaced if necessary, in order to maintain a healthy plant cover.

**SECTION V
SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL
INTEGRATION PLANS**

13. The construction of the main building covered by this resolution is not subject to the Site planning and architectural integration by-law number CA29 0042 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro of the Ville de Montréal, prior to the issuance of a building permit.

**SECTION VI
COMPLETION DEADLINE**

14. Construction work covered by the present resolution must begin within twenty-four (24) months of the coming into force of the said resolution.

15. Exterior landscaping work must be completed within twelve months of the building's completion.

16. In the event of failure to comply with the time limit stipulated in Article 14, this resolution shall become null and void.

**SECTION VII
FINANCIAL GUARANTEE**

17. Préalablement à l'émission du permis de construction requis pour réaliser les travaux exigés par la présente résolution, le requérant doit fournir une garantie financière sous forme de chèque certifié au montant de 20 000 \$.

Cette garantie demeure en vigueur jusqu'à la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

SECTION VIII
DISPOSITIONS PÉNALES

18. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 24 du Règlement de zonage numéro CA29 0040 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « Plan projet d'implantation » produit par Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre.

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « Plan d'architecture » produit par Gilla Geiger, architecte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.05 1255453003

17. Prior to the issuance of the building permit required to carry out the work demanded by this resolution, the applicant must provide a financial guarantee in the form of a certified cheque in the amount of \$20,000.

This guarantee remains in effect until the work required by this resolution has been completed.

SECTION VIII
PENAL PROVISIONS

18. Whoever occupies or uses a part of a lot, a lot, a land-site or a construction, authorizes the occupation or use thereof, or erects or allows the erection of a construction, in contravention of any of the provisions of the present resolution, commits an offence and is liable to the penalty provided for in section 24 of zoning by-law number CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, Ville de Montréal.

APPENDIX A

PLAN ENTITLED “Proposed site plan” produced by Jean-Philippe Grondin, land surveyor.

APPENDIX B

PLAN ENTITLED “Architectural plan” produced by Gilla Geiger, architect.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0098

COMITÉ DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux des réunions du Comité de circulation et de sécurité routière tenues les 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2024, ainsi que celui du 30 janvier 2025, soient approuvés tels que soumis;

QUE l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soient modifiés comme suit :soit modifiée comme suit :

1. Demande de dos d'ânes sur la rue Cedar

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près des 4 330, 4 365 et 4 457, rue Cedar.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-143245 joint au sommaire décisionnel.

2. Demande de dos d'ânes les rues de Nanterre et Geneviève

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près des 4 875 et 4 950, rue de Nanterre.

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près des 4831 et 4931, rue Geneviève.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 23-147981 et 24-59927 joints au sommaire décisionnel.

3. Demande de dos d'ânes sur les rues Lagrange et Joseph-Lahaie

Que soient retirés les quatre panneaux d'interdiction de stationner et la balise de

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0098

TRAFFIC AND ROAD SAFETY COMMITTEE

It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meetings held on October 3, November 7 and December 5, 2024, as well as the one from January 30, 2025, be approved as submitted;

THAT "Annex A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Request for speed bumps on rue Cedar

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, close to 4 330, 4 365 and 4 457, rue Cedar.

As indicated on sketch number 23-143245 attached to the decision-making summary.

2. Request for speed bumps on rues de Nanterre and Geneviève

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, close to 4 875 and 4 950, rue de Nanterre.

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, close to 4831 and 4931, rue Geneviève.

As indicated on sketch numbers 23-147981 and 24-59927 attached to the decision-making summary.

3. Request for speed bumps on rue Lagrange and rue Joseph-Lahaie

That be removed the four no-parking signs and the flexible speed beacon near 18 573

vitesse flexible près des 18 573 et 18 583, rue Lagrange.

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près des 18 573 et 18 583, rue Lagrange ainsi que près des 18 514 et 18 524, rue Joseph-Lahaie.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **23-154900** joint au sommaire décisionnel.

4. Demande d'interdire le stationnement sur la rue d'Orléans près du boulevard Gouin Ouest

Que soient retirés les deux panneaux de signalisation d'interdiction de stationner entre 9 h -18 h du côté est et entre 18 h – 9 h du côté ouest sur la rue d'Orléans, près de l'intersection du boulevard Gouin Ouest, et de les remplacer par des panneaux « Stationnement interdit » (P-150-2).

Que soit installé un panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la gauche (P-150-2-G) du côté est et un panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la droite (P-150-2-D) du côté Ouest sur la rue d'Orléans à une distance d'environ 35 m de l'intersection du boulevard Gouin Ouest.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **23-296778** joint au sommaire décisionnel.

5. Demande de tolérance pour la réglementation de stationnement de nuit sur la rue Paul-Pouliot

Que soit installé une signalisation qui interdit le stationnement sur la voie publique à compter du 1^{er} novembre, entre 1 h et 7 h, jusqu'au 1^{er} avril inclusivement, excepté les véhicules munis d'un permis du secteur 307 (P-150-2 et P-150-P-5, « Stationnement interdit » Tome V : 2.18.1.2).

Cette signalisation doit être installée sous chaque panneau P-150-2 « Stationnement interdit » de 9 h - 18 h sur la rue Paul-Pouliot, au nord de la rue du Manoir, en face des adresses 4 874, 4 902, 4 926 et 4 942.

Cette signalisation doit être installée sur la rue du Manoir du côté sud, le premier sur le premier fût à environ 35 m de la rue Paul-Pouliot. Le second sur le fût près du 18 428 et le dernier sur le fût près du 18 413, rue du Manoir.

Cette signalisation temporaire installée sur la rue Paul-Pouliot et la rue du Manoir doit être retirée après le 1^{er} avril 2025.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **24-245795** joint au sommaire décisionnel.

6. Demande de modifier la signalisation sur la rue Jolicoeur

Que soient retirées les flèches de début et de

and 18 583, rue Lagrange.

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, near 18 573 and 18 583 rue Lagrange and near 18 514 and 18 524, rue Joseph-Lahaie.

As indicated on sketch number **23-154900** attached to the decision-making summary.

4. Request to prohibit parking on rue d'Orléans near boulevard Gouin Ouest

That the two signs prohibiting parking between 9 a.m. and 6 p.m. on the east side and between 6 p.m. and 9 a.m. on the west side of rue d'Orléans, near the intersection with boulevard Gouin Ouest, be removed and replaced with "No Parking" signs (P-150-2).

That a "No Parking" sign with a left arrow (P-150-2-G) be installed on the east side and a "No Parking" sign with a right arrow (P-150-2-D) be installed on the west side on rue d'Orléans at a distance of approximately 35 m from the intersection of boulevard Gouin Ouest.

As indicated on sketch number **23-296778** attached to the decision-making summary.

5. Request for tolerance for overnight parking regulations on rue Paul-Pouliot

That a sign be installed prohibiting parking on the public thoroughfare from November 1, between 1 a.m. and 7 a.m., to April 1 inclusively, except for vehicles with a permit from sector 307 (P-150-2 and P-150-P-5, "Stationnement interdit" Tome V : 2.18.1.2).

This signage must be installed under each P-150-2 "No Parking" sign from 9 a.m. to 6 p.m. on rue Paul-Pouliot, north of rue du Manoir, opposite addresses 4 874, 4 902, 4 926 and 4 942.

This signage is to be installed on rue du Manoir on the south side, the first on the first pole approximately 35 m from rue Paul-Pouliot. The second on the shaft near 18 428 and the last on the shaft near 18 413, rue du Manoir.

This temporary signage on rue Paul-Pouliot and rue du Manoir must be removed after April 1, 2025.

As indicated on sketch number **24-245795** attached to the decision-making summary.

6. Request to modify signage on rue Jolicoeur

That the arrows indicating the beginning

fin de zone sur les panneaux existants placés de chaque côté de la rue Jolicoeur, près du numéro civique 14 429.

Que soient retirées les flèches de début et fin de zone sur les panneaux existants placés de chaque côté de la rue Jolicoeur, près du numéro civique 14 369.

Que soit installé un panneau « Stationnement interdit » avec inscription « 9 h – 18 h, 1 NOV au 1 AVR », avec un panneau « Stationnement de nuit autorisé » du côté ouest de la rue Jolicoeur près du cul-de-sac, sur les lampadaires existants, près du 4 770, 4 780, 4 790, sur le côté du 14 352 rue Harry-Worth, 4 830, 4 850, 4 860 et 4 870, rue Jolicoeur.

Que soit installé un panneau « Stationnement interdit » avec inscription « 18 h – 9 h, 1 NOV au 1 AVR » du côté est de la rue Jolicoeur approximativement au même niveau que ceux installés du côté opposé : près du cul-de-sac, près du 4 770, 4 780, 4 790, sur le côté opposé du 14 352, rue Harry-Worth, opposé au 4 830, 4 850, 4 860 et 4 870, rue Jolicoeur.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **24-262633** joint au sommaire décisionnel.

7. Demande de marquage piétonnier en face de l'École du Grand Chêne, 5 080 rue de Savoie

Que soit modifié le marquage au sol du passage piétonnier existant sur la rue de Savoie entre la rue Pavillon au 5 122 et du 5 079 au 5 092 en ajoutant un symbole de piéton (Marq-32) précédé par une macle (Marq-18) approximativement à chaque 20 m.

Que soient installées des bornes de délimitation (D-302-1), espacées d'environ 10 m (d'au plus 20 m) sans nuire aux accès ou à la circulation, sur la ligne qui sépare la voie de circulation du passage pour piétons de la rue de Savoie entre la rue Pavillon au 5 122 et du 5 079 au 5 092 (ref Tome V ch 3,58).

Tel qu'indiqué au croquis numéro **24-278022** joint au sommaire décisionnel.

8. Demande de revoir la signalisation sur la rue Félix-McLernan et demande d'implantation de mesures d'atténuation de vitesse sur les rues du secteur : des Calfas, Wilfrid, d'Orléans et Olympia

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimensions, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près des adresses suivantes :

- 4 975, rue Wilfrid
- 4 986, 4 941, 4 898, rue Félix-McLernan
- 4 988, 4 948, rue d'Orléans
- 4 988, 4 956, rue Olympia

Que soit retirée la balise de vitesse flexible

and end of the zone be removed from the existing signs on either side of rue Jolicoeur, near civic number 14 429.

That the arrows indicating the beginning and end of the zone be removed from the existing signs on either side of rue Jolicoeur, near civic number 14 369.

That a “No Parking” sign be installed with the words “9 a.m. – 6 p.m., NOV 1 to APR 1”, along with a “Night Parking Authorized” sign on the west side of rue Jolicoeur near the dead-end on the existing street lights near 4 770, 4 780, 4 790, on the side of 14 352 rue Harry-Worth, 4 830, 4 850, 4 860 and 4 870, rue Jolicoeur.

That a “No Parking” sign be installed with the words “6 p.m. – 9 a.m., NOV 1 to APR 1” on the east side of rue Jolicoeur approximately at the same level as those installed on the opposite side: near the dead-end, near 4 770, 4 780, 4 790, on the opposite side of 14 352, rue Harry-Worth, at the opposite end of 4 830, 4 850, 4 860 and 4 870, rue Jolicoeur.

As indicated on sketch number **24-262633** attached to the decision-making summary

7. Request for pedestrian markings in front of du Grand Chêne school, 5 080 rue de Savoie

That be modified the ground markings for existing crosswalk on rue Savoie between rue Pavillon at 5 122 and from 5 079 to 5 092 by adding a pedestrian symbol (Marq-32) preceded by a macle (Marq-18) approximately every 20 m.

That be installed boundary markers (D-302-1), spaced at approximately 10 m (up to 20 m) without impeding access or traffic, on the line between the traffic lane and the crosswalk on rue Savoie between rue Pavillon at 5 122 and from 5 079 to 5 092 (ref Tome V ch 3,58).

As indicated on sketch number **24-278022** attached to the decision-making summary.

8. Request for new signage on rue Félix-McLernan and request to implement speed reduction measures on local streets: des Calfas, Wilfrid, d'Orléans and Olympia

That be installed speed bumps with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, near the following addresses:

- 4 975, rue Wilfrid
- 4 986, 4 941, 4 898, rue Félix-McLernan
- 4 988, 4 948, rue d'Orléans
- 4 988, 4 956, rue Olympia

That be removed the flexible speed beacon

(P-70-2-B) située en face du 4 885, Félix-McLernan et qu'elle soit installée sur le dos d'âne en face du 4 898, rue Félix-McLernan (Ref Tome V : 2.9.2).

Que soit retiré le panneau limite de vitesse 30 km/h situé près du 4 890, rue Félix-McLernan et l'installer au niveau du dos d'âne au 4 898, rue Félix-McLernan (Ref Tome V : 2.9).

Tel qu'indiqué aux croquis numéros **23-182060**, **23-291638**, **24-287575** et **24-305229** joints au sommaire décisionnel.

9. Signalisation de la piste cyclable sur le boulevard Jacques-Bizard

Que soit installée la signalisation nécessaire reliée à la piste cyclable sur le boulevard Jacques-Bizard, entre le boulevard de Pierrefonds et la rue Oakwood.

Que soient retirés les deux panneaux I-240-P-1 « Panonceau de direction tout droit » sur le coin nord/ouest de l'intersection des boulevards de Pierrefonds et Jacques-Bizard et de les remplacer par les panneaux I-240-P-9-G et D « Panonceau de direction tout droit et à gauche ou droite » selon la direction.

Que soient installés les panneaux I-105 « Identification d'une voie cyclable » et I-240-P-1 « Panonceau de direction tout droit » pour la direction nord du boulevard Jacques-Bizard à environ 20 m au sud du boulevard de Pierrefonds.

Que soient installés deux panneaux D-270-7-D « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » sur le boulevard Jacques-Bizard, un pour la direction nord à environ 5 m au nord de la rue Gratton et un second pour la direction sud à environ 5 m au sud du boulevard de Pierrefonds.

Que soient installés les panneaux P-250-3 « Fin de la voie réservée aux bicyclettes » et D-430-1 « Signal avancé de chaussée désignée » sur la saillie en face du 4 275, boulevard Jacques-Bizard pour la direction sud et en face du 4 480, boulevard Jacques-Bizard pour la direction nord.

Que soient installés 13 panneaux P-250-2-D « Voie réservée aux bicyclettes » sur le boulevard Jacques-Bizard :

- en direction sud: près des 4 493, 4 457, 4 423, 4 405, à 15 m au sud de l'intersection de la rue Cabot, près des 4 459 et 4 319;
- en direction nord: à environ 5 m et à 75 m au nord de la rue Oakwood et près des 4 330, 4 370, 4 400, 4 414 et du 4 448, rue Oakwood.

Que soient installés deux panneaux D-270-7-D « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » sur le boulevard Jacques-Bizard, un

(P-70-2-B) located in front of 4 885, Félix-McLernan and installed on the speed bump in front of 4 898, rue Félix-McLernan (Ref Tome V : 2.9.2).

That be removed the 30 km/h speed limit sign located near 4 890, rue Félix-McLernan and installed at the speed bump located at 4 898, rue Félix-McLernan (Ref Tome V : 2.9).

As indicated on sketches numbers **23-182060**, **23-291638**, **24-287575** and **24-305229** attached to the decision-making summary.

9. Signage for the bicycle path on boulevard Jacques-Bizard

That be installed the necessary signage related to the bicycle path on boulevard Jacques-Bizard, between boulevard de Pierrefonds and rue Oakwood.

That the two signs I-240-P-1 "Straight ahead directional sign" on the north/west corner of the intersection of boulevard de Pierrefonds and boulevard Jacques-Bizard be removed and replaced with signs I-240-P-9-G and D "Straight ahead and left or right directional sign" depending on the direction.

That signs I-105 "Identification of a bicycle lane" and I-240-P-1 "Straight ahead directional sign" be installed for the northern direction of boulevard Jacques-Bizard, approximately 20 m south of boulevard de Pierrefonds.

That two signs D-270-7-D "Bicycle crossing or presence of cyclists" be installed on boulevard Jacques-Bizard, one for the north direction approximately 5 m north of rue Gratton and a second for the south direction approximately 5 m south of boulevard de Pierrefonds.

That be installed signs P-250-3 "End of bicycle lane" and D-430-1 "Designated roadway advanced sign" on the projection facing 4 275, boulevard Jacques-Bizard in the southbound direction and facing 4 480, boulevard Jacques-Bizard in the northbound direction.

That be installed 13 P-250-2-D "Bicycle lane" signs on boulevard Jacques-Bizard:

- southbound: near 4 493, 4 457, 4 423, 4 405, 15 m south of rue Cabot intersection, near 4 459 and 4 319;
- north: approx. 5 m and 75 m north of rue Oakwood and near 4 330, 4 370, 4 400, 4 414 and 4 448, rue Oakwood.

That be installed two D-270-7-D "Bicycle crossing or presence of cyclists" signs on boulevard Jacques-Bizard, one for each

pour chaque direction à environ 10 m au sud de la rue Oakwood. Ce panneau doit être accompagné du marquage au sol Marq-21 blanc « Chevron en combinaison avec la bicyclette ».

Que soit marqué au sol le symbole Marq-21 « Chevron en combinaison avec la bicyclette » dans l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et de la rue Oakwood, deux Marq-21 blancs pour chaque direction (nord et sud) afin de faire le lien entre la voie cyclable en chaussée désignée au sud de la rue Oakwood et la bande cyclable au nord.

Que le marquage au sol en direction nord du boulevard Jacques-Bizard au nord de la rue Oakwood soit modifié de façon à indiquer le début de la bande cyclable avec un biseau de 30° sur une longueur de 15 m débutant à la fin du rayon. La bande cyclable est délimitée par deux lignes blanches continues et comporte les symboles macle, bicyclette et flèche conformément au dessin normalisé des voies cyclables Tome V ch 7 page 41.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **23-119814** joint au sommaire décisionnel.

10. Mise à jour de la signalisation de nuit

Que soient retirés les 62 panneaux de stationnement de nuit non-conformes situés aux endroits indiqués sur le plan « 1 473 circulation » et de les remplacer par les panneaux « P-150-4 » (1800 x 1200 mm) et panonceaux « P-150-P-3 ».

Que soient installés 32 panneaux d'interdiction de stationnement de nuit « P-150-4 » (1800 x 1200 mm) et panonceaux « P-150-P-3 » supplémentaires aux entrées de l'arrondissement où cette signalisation est manquante :

Plan 1 :

- chemin de l'Anse-à-l'Orme, direction nord;
- boulevard Gouin Ouest, direction est (à Senneville);
- boulevard de Pierrefonds, direction ouest (après terrasse Richelieu);
- boulevard de Pierrefonds, direction est (avant la rue Becket);
- rue Sainte-Anne, direction sud;
- rue de la Caserne, direction est (avant la rue Laniel);
- rue Jolicoeur, direction ouest (avant le 4 445);
- rue Harris direction ouest (avant la rue Jolicoeur);
- rue Meadowvale, direction ouest (au 14 311);
- rue Keats, direction ouest (au 28);
- rue Ferncrest, direction ouest (au 304);
- rue Biscaye, direction ouest (au 279);
- rue Biscaye, direction nord (au 308);

direction, approximately 10 m south of rue Oakwood. This sign must be accompanied by the white Marq-21 pavement marking "Chevron in combination with bicycle".

That the Marq-21 symbol "Chevron in combination with bicycle" be marked on the ground at the intersection of boulevard Jacques-Bizard and rue Oakwood, with two white Marq-21s for each direction (north and south) to link the designated on-road bike lane south of rue Oakwood with the bike lane to the north.

That the pavement markings northbound on boulevard Jacques-Bizard north of rue Oakwood be modified to indicate the start of the bike lane with a 30° bevel over a length of 15 m starting at the end of the radius. The bike lane is delimited by two continuous white lines and features the symbols "macle", "bicycle" and "arrow" in accordance with the standard drawing for bike lanes Tome V ch 7 page 41.

As indicated on sketch number **23-119814** attached to the decision-making summary.

10. Updating night-time signage

That the 62 non-compliant overnight parking signs at the locations indicated on the "1 473 circulation" plan be removed and replaced with "P-150-4" signs (1800 x 1200 mm) and "P-150-P-3" signs.

That be installed 32 additional "P-150-4" no overnight parking signs (1800 x 1200 mm) and "P-150-P-3" signs at the entrances to the Borough where such signs are missing:

Plan 1:

- chemin de l'Anse-à-l'Orme, northbound
- boulevard Gouin Ouest, eastbound (in Senneville);
- boulevard de Pierrefonds, westbound (after Richelieu terrace);
- boulevard de Pierrefonds, eastbound (before rue Becket);
- rue Sainte-Anne, southbound;
- rue de la Caserne, eastbound (before rue Laniel);
- rue Jolicoeur, westbound (before 4 445);
- rue Harris westbound (before rue Jolicoeur);
- rue Meadowvale, westbound (at 14 311);
- rue Keats, westbound (at 28);
- rue Ferncrest, westbound (at 304);
- rue Biscaye, westbound (at 279);
- rue Biscaye, northbound (at 308);

- boulevard Saint-Charles, direction nord (avant la rue Antoine-Faucon);
- rue Henri-Daoust, direction nord (avant la rue Antoine-Faucon).

Plan 2 :

- rue René-Énard, direction nord (après l'avenue Anselme-Lavigne);
- rue Richmond, direction nord (après l'avenue Anselme-Lavigne);
- rue de Bristol, direction nord (après l'avenue Anselme-Lavigne);
- rue Kingston, direction nord (après l'avenue Anselme-Lavigne);
- rue Shelborne, direction nord (après l'avenue Anselme-Lavigne);
- rue Elmview, direction nord (au sud de la rue Bedford);
- boulevard Westpark, direction nord (avant la rue Colin);
- rue Raimbault, direction nord (avant la rue Colin);
- boulevard des Sources, direction nord (avant le boulevard de Pierrefonds);
- rue Millette, direction est (à l'ouest du boulevard des Sources);
- rue Ross, direction est (à l'ouest du boulevard des Sources);
- rue Cartier, direction est (à l'ouest du boulevard des Sources);
- 9^e Rue, direction est (à l'ouest du boulevard des Sources);

- 14^e Rue, direction est (à l'ouest du boulevard des Sources);
- boulevard des Sources, direction nord (avant la 14^e Rue);
- boulevard Sunnybrooke, direction nord (avant le boulevard Gouin Ouest);
- boulevard Pitfield, direction nord (avant la rue Thimens).

Tel qu'indiqué aux croquis numéros **24-313066** et **24-328640** joints au sommaire décisionnel.

11. Demande d'une signalisation de traverse pour tortues sur la rue des Palfreniers

Que soit maintenu le statu quo. Toutefois, la requête concernant la possibilité d'implanter des aménagements à l'extrémité du Parc Héritage-sur-le-lac, tel que l'installation de barrière végétalisée afin d'éviter que les tortues traversent la rue près de l'intersection de la rue des Palefreniers et la rue du Trotteur pourrait être considérée et évaluée par nos architectes paysagistes responsables pour l'aménagement des parcs (Réf. DDS 24-263883).

12. Traitement des demandes récurrentes

Que soit maintenue valide pour une durée de trois ans, une recommandation du Comité de circulation et de sécurité routière approuvée par résolution au conseil d'arrondissement et qui s'applique à toute demande semblable au même endroit à moins qu'un élément qui

- boulevard Saint-Charles, northbound (before rue Antoine-Faucon);
- rue Henri-Daoust, northbound (before rue Antoine-Faucon).

Plan 2:

- rue René-Énard, northbound (after avenue Anselme-Lavigne);
- rue Richmond, northbound (after avenue Anselme-Lavigne);
- rue de Bristol, northbound (after avenue Anselme-Lavigne);
- rue Kingston, northbound (after avenue Anselme-Lavigne);
- rue Shelborne, northbound (after avenue Anselme-Lavigne);
- rue Elmview, northbound (south of rue Bedford);
- boulevard Westpark, northbound (before rue Colin);
- rue Raimbault, northbound (before rue Colin);
- boulevard des Sources, northbound (before boulevard de Pierrefonds);
- rue Millette, eastbound (west of boulevard des Sources);
- rue Ross, eastbound (west of boulevard des Sources);
- rue Cartier, eastbound (west of boulevard des Sources);
- 9^e Rue, eastbound (west of boulevard des Sources);

- 14^e Rue, eastbound (west of boulevard des Sources);
- boulevard des Sources, northbound (before 14^e Rue);
- boulevard Sunnybrooke, northbound (before boulevard Gouin Ouest);
- boulevard Pitfield, northbound (before rue Thimens).

As indicated on sketches numbers **24-313066** and **24-328640** attached to the decision-making summary.

11. Request for turtle crossing signage on rue des Palfreniers

That the status quo be maintained. However, the request concerning the possibility of implementing landscaping at the end of Héritage-sur-le-lac Park, such as the installation of a vegetated barrier to prevent turtles from crossing the street near the intersection of rue des Palefreniers and rue du Trotteur, could be considered and evaluated by our landscape architects responsible for park development.

12. Processing recurring requests

That the recommendation of the Traffic and Road Safety Committee, approved by resolution of Borough Council, be maintained valid for a period of three years and apply to any similar request for the same location, unless an element is added

changerait le résultat de l'analyse se soit ajouté.

Les membres du Comité de circulation et de sécurité routière maintiennent le droit de demander en tout temps qu'un dossier déjà traité dans le passé soit revu (Réf. DDS 24-262471).

13. Vérification de la signalisation sur la rue Francis

Que soit installé un panneau qui interdit le stationnement les jours d'école de 8 h à 17 h avec une flèche vers la droite et un panneau qui limite le stationnement à 60 minutes de 8 h à 17 h les jours d'école avec une flèche vers la gauche, ceci entre les numéros civiques 12 499 et 12 504, rue Francis pour clarifier la fin et le début de chaque zone.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **24-339568** joint au sommaire décisionnel.

14. Vérification de la signalisation sur la rue Nuckle au coin de la rue Meloche

Que soit installée une signalisation P-150-7 qui indique que le stationnement est limité à 15 minutes, de 7 h – 17 h, du lundi au vendredi entre les numéros civiques 4 653 et 4 657 ainsi que les numéros civiques 4 657 et le 4 661 du côté est de la rue Nuckle.

Que soit installée une signalisation P-160-1 qui interdit l'arrêt en tout temps sur les fûts existants sur la rue Nuckle, au coin de la rue Meloche, entre les numéros civiques 4 656 et 4 660 et avec flèche début de zone entre les numéros civiques 4 664 et 4 668 (Référence au Tome V : 2.19).

Tel qu'indiqué aux croquis numéros **23-230967**, **23-332596** et **24-330076** joints au sommaire décisionnel.

15. Traverse piétonne sur le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard des Sources et la rue Brunet

Que soit recommandé au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys de fermer l'accès dans la clôture à l'extrémité est de la propriété de l'école secondaire de l'Altitude, près du 11 777, boulevard Gouin Ouest, ceci afin de diriger les piétons vers la traverse piétonne existante.

Que soient installés deux des radars pédagogiques, un pour chaque direction de la zone scolaire de l'école de l'Altitude sur le boulevard Gouin Ouest. Lorsque la stratégie de déploiement sera déterminée, cette zone scolaire sera en sélection prioritaire. Ce projet doit débuter au mois de juin 2025.

Que la division de l'Ingénierie modifie les trottoirs de chaque côté de la traverse piétonnière près du 11 893, boulevard Gouin

that would change the result of the analysis.

The members of the Traffic and Road Safety Committee retain the right to request at any time that a file already processed in the past be reviewed (Réf. DDS 24-262471).

13. Processing recurring requests

That a sign be installed prohibiting parking on school days from 8 a.m. to 5 p.m. with an arrow to the right and a sign limiting parking to 60 minutes from 8 a.m. to 5 p.m. on school days with an arrow to the left, this between civic numbers 12 499 and 12 504, rue Francis to clarify the end and beginning of each zone.

As indicated on sketch number **24-339568** attached to the decision-making summary.

14. Verification of signage on rue Nuckle at the corner of rue Meloche

That a P-150-7 sign be installed indicating that parking is limited to 15 minutes, from 7 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday, between civic numbers 4 653 and 4 657, as well as civic numbers 4 657 and 4 661 on the east side of rue Nuckle.

That a P-160-1 sign be installed prohibiting stopping at all times on the existing barrels on rue Nuckle, at the corner of rue Meloche, between civic numbers 4 656 and 4 660 and with an arrow at the beginning of the zone between civic numbers 4 664 and 4 668 (Reference in Volume V: 2.19).

As indicated on sketches numbers **23-230967**, **23-332596** and **24-330076** attached to the decision-making summary.

15. Pedestrian crossing on boulevard Gouin Ouest between boulevard des Sources and rue Brunet

That it be recommended to the Marguerite-Bourgeoys School Service Center to close the access in the fence at the east end of the de l'Altitude High School property, near 11 777, boulevard Gouin Ouest, in order to direct pedestrians to the existing pedestrian crossing.

That two speed cameras be installed, one for each direction of the school zone of de l'Altitude High School on boulevard Gouin Ouest. When the deployment strategy is determined, this school zone will be a priority selection. This project is scheduled to start in June 2025.

That the Engineering Division modify the sidewalks on both sides of the pedestrian crossing near 11 893, boulevard Gouin

Ouest afin qu'ils soient compatibles avec les normes de l'accessibilité universelle (bateaux).

Que soit installée sur la ligne axiale, au centre de la traverse piétonne située à l'extrémité ouest de la propriété de l'école secondaire de l'Altitude, près du 11 893, boulevard Gouin Ouest, une balise piétonnière P-270-1-C afin de rehausser la visibilité et la sécurité des piétons.

Que la division de l'Ingénierie analyse la possibilité de remplacer cette traverse piétonne située à l'extrémité ouest de la propriété de l'école secondaire de l'Altitude, près du 11 893, boulevard Gouin Ouest, par un passage pour piétons sur un dos d'âne allongé surélevé, tenant compte des égouts, du drainage et des cours d'eau.

Si ce concept est retenu par la division de l'Ingénierie, que soit obtenu l'autorisation des services centraux pour que nous puissions mettre en place un passage pour piétons sur un dos d'âne allongé avec le marquage et la signalisation conformes aux normes du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à cet endroit.

Si ce concept est retenu, que les panneaux P-270-1-D et G « Passage pour écoliers » de la traverse piétonne située à l'extrémité ouest de la propriété de l'école secondaire de l'Altitude, près du 11 893, boulevard Gouin Ouest, soient retirés et qu'ils soient remplacés par les panneaux appropriés, P-270-32-D et G « Passage pour écoliers sur un dos d'âne allongé » afin d'indiquer que le passage pour écoliers est situé sur un dos d'âne allongé surélevé. La flèche sur ce panneau doit pointer vers la chaussée et sa silhouette doit être orientée vers la chaussée (Référence au Tome V : 2.28.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro **23-292969** joint au sommaire décisionnel.

16. Mesures d'atténuation de vitesse sur les rues Foster et Meloche (parc Grier)

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, de façon qui dégage les entrées charretières et les regards d'égout aux endroits suivants :

- Sur la rue Foster mi-tronçon entre les rues des Cageux et Ribout
- Sur la rue Foster mi-tronçon entre la rue Ribout et la courbe à l'extrémité ouest
- Sur la rue Meloche mi-tronçon entre les rues Prével et Turpin
- Sur la rue Meloche mi-tronçon entre les rues Nuckle et Prével
- Sur la rue Meloche mi-tronçon entre les rues Cageux et Nuckle

Que soit installé au centre de chaque ralentisseur, sur la ligne axiale, une balise de limite de vitesse flexible (P-70-2-B).

Ouest so that they are compatible with universal accessibility standards (boats).

That a P-270-1-C pedestrian beacon be installed on the centre line of the pedestrian crossing located at the west end of the de l'Altitude High School property, near 11 893, boulevard Gouin Ouest, to improve visibility and pedestrian safety.

That the Engineering Division analyzes the possibility of replacing this pedestrian crossing located at the west end of the de l'Altitude High School property, near 11 893, boulevard Gouin Ouest, with a crosswalk on a raised elongated speed bump, taking into account sewers, drainage and watercourses.

If this concept is retained by the Engineering Division, we would like to obtain authorization from central services to install a crosswalk on an elongated speed bump, with markings and signage in compliance with the Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) standards at this location.

If this concept is retained, that the signs P-270-1-D and G "School crossing" at the pedestrian crossing located at the west end of the de l'Altitude High School property, near 11 893, boulevard Gouin Ouest, be removed and replaced with the appropriate signs, P-270-32-D and G "School crossing on an elongated speed bump" to indicate that the school crossing is located on a raised elongated speed bump. The arrow on this sign must point towards the roadway and its silhouette must be oriented towards the roadway (Reference to Volume V: 2.28.2).

As indicated on sketch number **23-292969** attached to the decision-making summary.

16. Speed reduction measures on rues Foster and Meloche (Grier Park)

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, so as to clear driveways and sewer manholes at the following locations:

- On rue Foster mid-section between rue des Cageux and rue Ribout
- On rue Foster mid-section between rue Ribout and the curve at the west end
- On rue Meloche mid-section between rue Prével and rue Turpin
- On rue Meloche mid-section between rues Nuckle and Prével
- On rue Meloche mid-section between rues Cageux and Nuckle

That a flexible speed limit beacon (P-70-2-B) be installed at the center of each speed bump on the centerline.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros **22-101198, 23-261650, 23-276187** et **24-267460** joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

As indicated on sketches numbers **22-101198, 23-261650, 23-276187** and **24-267460** attached to the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0099

PROCÈS-VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement prenne acte
du dépôt du procès-verbal de la réunion du
Comité consultatif d'urbanisme tenue le
5 mars 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

60.01 1258707007

L'ordre du jour étant épuisé, la période de
questions reprend à 20 h 52.

Questions de
Sujet

M. Michael Labelle

- J'aimerais avoir une mise à jour sur le
second projet du règlement
CA29 0040-68. L'édifice de Postes
Canada a été mis en vente fin mars.
Une offre d'achat a été faite.
- Demande une mise à jour du dossier sur
la carrière Oakwood, car il souhaite y
faire réaliser un projet d'agriculture
urbaine.

Mme Sofia Jaramillo Rincon

- Informations générales sur un stage à
l'arrondissement. Qu'est-ce que je peux
faire ?

Mme Elena Benavides

- Il y a quelques années, des travaux de
gainage sur les tuyaux ont été faits sur
ma rue. Je veux qu'on vérifie s'il y a des
microplastiques dans l'eau en faisant
une analyse d'eau.
- Point 30.02 : envoi de trois personnes
de la mairie à Ottawa, au FCM, pourquoi
trois personnes ?

Toutes les personnes inscrites s'étant
exprimées, la période de questions se
termine à 21 h 16.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0100

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0099

MINUTES – URBAN PLANNING
ADVISORY COMMITTEE

It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

THAT the Borough Council acknowledge
the tabling of the minutes of the
Urban Planning Advisory Committee
meeting held on March 5, 2025.

UNANIMOUSLY ADOPTED

The agenda being completed, the question
period resumes at 8:52 p.m.

Questions by
Subject

Mr. Michael Labelle

- I'd like an update on the second draft of
bylaw CA29 0040-68. The Canada Post
building was put up for sale at the end
of March. An offer to purchase has been
made.
- Requests an update on the Oakwood
quarry file, as he wishes to develop an
urban agriculture project there.

Mrs. Sofia Jaramillo Rincon

- General information about an internship
at the Borough. What can I do?

Mrs. Elena Benavides

- A few years ago, some pipe-lining work
was done on my street. I want a water
analysis to check for microplastics in the
water.
- Item 30.02: Sending three people from
Borough Hall to Ottawa, at the FCM,
why three people?

All registered attendees having
expressed their concerns, the question
period ended at 9:16 p.m.

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0100

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADJOURNMENT OF THE SITTING

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

THAT the present regular sitting be
adjourned.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

ET LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 17.

AND THE SITTING WAS ADJOURNED AT
9:17 P.M.

70.01

Dimitrios (Jim) BEIS
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Jean-François GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025.